

François **DINEUR**
Reynald **GEMY**
Morgane **MARC**
Mickaël **ENGUERRAND**
Céline **MADRALA**
Natacha **MESNILDREY**
Lucie **PERRIER**

Associés

***Association France Nature Environnement Normandie
115 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN***

***Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASKIL AUDIT NORMANDIE, Experts-comptables et Commissaires aux comptes

Campus EffiScience, 1 rue du Bocage, 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71 – Mail. : contact@askil.fr

www.askil.fr

SAS AU CAPITAL DE 1 541 300 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ODRE DE LA REGION DE ROUEN-NORMANDIE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN. RCS CAEN B 478 606 205 00035 – NAF 6920Z – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 86 478 606 205 AGREMENT OF 251 401 999 14

membre du groupement

ABOOLUCE
Conseils d'entrepreneurs

INAA
GROUP

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association France Nature Environnement Normandie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association France Nature Environnement Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'Annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Colombelles, le 03 juin 2026
Le Commissaire aux comptes
SAS ASKIL AUDIT NORMANDIE



Reynald GEMY

Annexe au rapport sur les comptes annuels

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF

	2025			2024
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
<u>Immobilisations :</u>				
Immobilisations corporelles et financières	5 963,00	-5 541,19	421,81	884,38
Total I	5 963,00	-5 541,19	421,81	884,38
<u>Créances :</u>				
Produits à recevoir selon conventions signées	326 091,67		326 091,67	238 791,44
Autres produits à recevoir	12 323,61		12 323,61	20 964,53
Créances diverses	2 574,00		2 574,00	4 760,32
Charges constatées d'avance	1 171,14		1 171,14	378,74
Total II	342 160,42		342 160,42	264 895,03
<u>Disponibilités</u>				
Valeur Mobilière de Placement	6 893,75		6 893,75	6 755,75
Disponible bancaire	84 505,04		84 505,04	93 273,11
Caisse	22,02		22,02	22,02
Total III	91 420,81		91 420,81	100 050,88
TOTAL GENERAL (I+II+III)	439 544,23	-5 541,19	434 003,04	365 830,29

ASKIL AUDIT NORMANDIE

Expert-comptable – Commissaire aux comptes

Campus EffiScience

1 rue du Bocage 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71

SAS au capital de 1 541 300 €

RCS Caen 748606205 – FR86478606205

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF

	2025	2024
<u>Fonds propres</u>		
Fonds associatif	87 524,60	87 524,60
Résultat de l'exercice	-16 600,66	19 440,21
Report à nouveau- Créiteur	51 092,00	31 651,79
Total I	122 015,94	138 616,60
<u>Fonds dédiés et provisions pour risques et charges</u>		
Fonds dédiés	232 157,90	117 174,55
Provision pour engagements retraite	44 852,00	34 859,00
Provision pour risques et charges	0,00	12 000,00
Total II	277 009,90	164 033,55
<u>Dettes</u>		
Avances et acomptes reçus	0,00	25 050,00
Dettes fournisseurs	4 515,17	3 522,67
Dettes sociales et fiscales	30 034,06	32 314,53
Autres dettes	272,96	2 292,94
Total III	34 822,19	63 180,14
<u>Produits constatés d'avance</u>	155,00	0,00
Total IV	155,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	434 003,04	365 830,29

ASKIL AUDIT NORMANDIE

Expert-comptable – Commissaire aux comptes

Campus EffiScience

1 rue du Bocage 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71

SAS au capital de 1 541 300 €

RCS Caen 748606205 – FR86478606205

	2025	2024
Produits d'exploitation :		
Prestations de services	23 045,19	55 918,81
Financements de conventions	443 928,39	164 178,62
Report des ressources non utilisées exercices antérieurs	99 519,55	191 021,56
Cotisations	4 003,50	4 085,00
Dons	29 729,77	138 477,46
Autres produits	24 117,90	122,41
Total I	624 344,30	553 803,86
Charges d'exploitation :		
Achats et charges externes	44 950,75	58 669,26
Impôts et taxes	0,00	0,00
Salaires	263 619,88	349 215,98
Charges sociales	91 021,39	84 419,88
Charges de gestion courante	17 588,42	459,32
Dotations aux amortissements	462,57	314,32
Dotations aux provisions	9 993,00	6 416,00
Engagements à réaliser sur conventions signées	214 502,90	51 864,55
Total II	642 138,91	551 359,31
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-17 794,61	2 444,55
Produits financiers :		
Intérêts	1 213,95	1 168,38
Total III	1 213,95	1 168,38
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Total IV	0,00	0,00
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 213,95	1 168,38
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-16 580,66	3 612,93
Produits exceptionnels :		
Produits exceptionnels divers		24 029,03
Total V	0,00	24 029,03
Charges exceptionnelles :		
Charges exceptionnelles		0,00
Charges sur exercices antérieurs		8 181,75
Total VI	0,00	8 181,75
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00	15 847,28
Participation des salariés aux résultats (VII)	20,00	20,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	625 558,25	579 001,27
Total des produits (I + III + V)	625 558,25	579 001,27
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	642 158,91	559 561,06
EXCEDENT OU DEFICIT	-16 600,66	19 440,21
TRAVAIL BENEVOLE :	3 000 heures à 20 euros	60 000,00 pour mémoire

Annexe aux comptes annuels

OBJET DE L'ASSOCIATION

La fédération a pour objet la protection, la conservation, la restauration et l'étude de la nature, de la faune, de la flore, des espaces naturels, du patrimoine, de la diversité et des équilibres écologiques fondamentaux, de l'eau, de l'air, des sols, des sites, du patrimoine normand, de l'urbanisme, des paysages naturels et bâtis et du cadre de vie de Normandie et d'autres régions voisines.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 434 003,04 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de 16 600,66 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode de présentation des comptes annuels

En application des règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03, du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et du règlement 2023-03 du 7 juillet 2023, l'association a procédé à un changement de présentation de ses comptes annuels pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 20225.

Conformément aux dispositions transitoires, ce changement de présentation n'a pas d'incidence sur le résultat de l'exercice ni sur les capitaux propres. Les informations comparatives relatives à l'exercice précédent n'ont pas été retraitées et demeurent présentées selon l'ancienne nomenclature.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Mode et méthode d'évaluation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contributions volontaires

La valorisation du temps consacré par les administrateurs au fonctionnement de l'association fait l'objet d'une évaluation qui est inscrite dans les comptes annuels. Cette contribution est pour l'année 2025 de 60 000 € : elle a été calculée sur la base de 20 € de l'heure pour 3 000 heures effectuées.

Fonds dédiés

Sur la base des excédents constatés dans les établissements sous contrôles, les financeurs peuvent être amenés à accorder des provisions diverses ne respectant pas les règles du Plan Comptable Général et la définition des provisions.

Au bilan général de l'association, ces provisions étant des sommes affectées à la couverture de charges futures sont présentées au passif dans la catégorie des fonds dédiés. L'évolution de ces fonds sur l'exercice est présentée au détail du bilan passif.

Définition : Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Effectif moyen en équivalent temps plein

Homme	N	N-1
Femme	1,80	1,95
	6,74	6,66
	8,54	8,61

FNE Normandie
115 Boulevard de l'Europe
76 000 Rouen

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Au regard de l'article L612-4 du Code du Commerce, les associations recevant de façon distincte plus de 153 000 € de fonds publics doivent nommer au moins un commissaire aux comptes. L'association répondant à ce critère, la lettre de mission signée, mandate le cabinet ASKIL dans cette mission. Le montant des honoraires Hors taxes liés à la certification des comptes inscrit en comptabilité est de 1420 €.

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

	Immo. Incorporel.	Immo. Corporelles	Immo. Financières	TOTAL
I - VALEURS BRUTES	1 143	4 820		5 963
Augmentation				0
Diminution				0
Situation 31.12.25	1 143	4 820	0	5 963
II - AMORTISSEMENTS	1 143	4 399		5 542
Augmentation				0
Diminution				0
Situation 31.12.25	1 143	4 399	0	5 542
III - VALEUR NETTE (I - II)	0	421	0	421

ETAT DES PROVISIONS

	Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
I - PROVISIONS REGLEMENTEES	34 859	9 993	0	44 852
II - PROV. RISQUES ET CHARGES	12 000	0	12 000	0
IV - SUR ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Clients				
V - AUTRES PROVISIONS				
TOTAL I+II+III+IV+V+VI	46 859	9 993	12 000	44 852
dont DOTATIONS ET REPRISES	_ d'exploitations _ financières _ exceptionnelles		9 993	12 000

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	TOTAL	1 AN AU +	+ DE 1 AN
Créances immobilisées			
Créances clients	2 574	2 574	
Autres créances	338 415	212 095	126 320
Charges constatées d'avance	1 171	1 171	
TOTAL	342 160	215 840	126 320
Montant des prêts en cours d'exercice	Accordé Remboursé		

ETAT DES DETTES	TOTAL	1 AN AU +	1 A 5 ANS	+ DE 5 ANS
Dettes financières				
Dettes fournisseurs	4 515	4 515		
Dettes fiscales et sociales	30 034	30 034		
Autres dettes	273	273		
Produits constatés d'avance	155	155		
TOTAL	34 977	34 977	0	0
Emprunts en cours d'exercice	Souscrits Remboursé			

FNE Normandie
115 Boulevard de l'Europe
76 000 Rouen

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés.....	0
Autres créances.....	338 415
TOTAL	338 415

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	1 704
Dettes fiscales et sociales.....	16 738
Autres dettes.....	0
TOTAL	18 442

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation.....	1 171	155
TOTAL	1 171	155

DETAIL DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 ACTIF

Matériels de bureau

Valeur brute	5 963,00
Amortissements	-5 541,19
(Détail sur tableau d'amortissement joint)	421,81

Produits à recevoir selon conventions signées:

Subventions FNE	35 100,00
Agence de l'eau-Animation marais de la dives 2022-2024	31 484,00
CRA ENI	5 427,73
Région Normandie - Eco-conso	49 000,00
ADEME - REGAL	141 950,00
Metropole Rouen - Sentinelles	37 500,00
DRAAF - FEADER 2023	7 559,00
DRAAF - FEADER 2024-2025	3 058,00
DRAAF - FEADER 2025-2026	2 880,39
DRAAF - GAA 2024-2025	5 205,24
NCPA Gestion des marais	1 707,31
CC Yvetot Normandie	5 220,00
DREETS- Programme Mieux manger pour tous	
	326 091,67

Autres produits à recevoir :

Produits à recevoir	10 905,23
URSSAF à régulariser	1 390,08
Mutex à régulariser	28,30
	12 323,61

Créances diverses:

2 574,00

Disponible bancaire:

Valeur Mobilière de Placements	6893,75
Crédit Coopératif:	
Compte Courant	25 202,47
Livret A	59 302,57
	84 505,04

Caisse

Espèces	22,02
---------	--------------

Charges constatées d'avance

ZOOM - Ouvaton - Mutualease	1 171,14
	1 171,14

DETAIL DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2025
PASSIF

Fonds associatif	
A nouveau	87 524,60
	87 524,60
Report à nouveau Créditeur	
Résultat 2024	19 440,21
Résultats 2019 à 2022	31 651,79
	51 092,00
Résultat de l'exercice	
Produits	625 558,25
Charges	-642 158,91
	-16 600,66
Fonds dédiés:	
REGION ECM	
Subvention attribuée période 2025/2027	70 000,00
Montant inscrit en profits sur l'exercice 2025	-35 000,00
Montant reporté sur 2026	35 000,00
FNE ECM	
Subvention attribuée période 2025/2026	3 000,00
Montant inscrit en profits sur l'exercice 2025	-800,00
Montant reporté sur 2026	2 200,00
DRAAF - FEADER MAEC 2025	
Subvention attribuée période 2025/2026	2 880,39
Montant inscrit en profits sur l'exercice 2025	-2 131,49
Montant reporté sur 2026	748,90
ADEME - REGAL 2025/2027	
Subvention attribuée période 2025/2027	167 000,00
Montant inscrit en profits sur l'exercice 2025	-50 000,00
Montant reporté sur 2026	117 000,00
DREETS	
Subvention attribuée période du 01/11/2023 au 01/11/2026	52 965,00
Montant inscrit en profits sur l'exercice 2024	-17 655,00
Montant inscrit en profits sur l'exercice 2025	-17 655,00
Montant reporté sur 2026	17 655,00
FNE - Sentinelle	
Subvention attribuée période du 2025/2027	38 000,00
Montant inscrit en profits sur l'exercice 2025	-12 666,00
Montant reporté sur 2026	25 334,00
Métropole ROUEN - Sentinelle	
Subvention attribuée période du 2025/2027	37 500,00
Montant inscrit en profits sur l'exercice 2025	-12 500,00
Montant reporté sur 2026	25 000,00
GRDF 2025/2026	
Subvention attribuée période 2025/2026	6 000,00
Montant inscrit en profits sur l'exercice 2025	-2 000,00
Montant reporté sur 2026	4 000,00
CC YVETOT CCA	
Subvention attribuée période du 2025/2026	7 820,00
Montant inscrit en profits sur l'exercice 2025	-2 600,00
Montant reporté sur 2026	5 220,00
	232 157,90
Provisions pour engagements retraite	
Provision - A nouveau	34 859,00
Ajustement Provision retraite 2024	9 993,00
	44 852,00
Provisions pour risques et charges	
Risque de non encaissement financement conventions signées	0,00
	0,00
Dettes fournisseurs	
Factures à payer	2 811,17
Factures à recevoir	1 704,00
	4 515,17
Dettes sociales et fiscales	
Dettes sociales et fiscales	30 034,06
	30 034,06
Autres dettes	
Frais salariés	272,96
	272,96
Produits constatés d'avance	
	155,00
	155,00

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT 2025

PRODUITS

	2025	2024
<u>Prestations de services</u>	<u>23 045,19</u>	<u>55 918,81</u>
<u>Financements de conventions</u>		
FNE Nationale - Convention Programme d'animation Sobriété matière	3 000,00	
FNE Nationale - Convention Sentinelles FNE / OFB	38 000,00	
FNE Nationale - CCA Animation REGAL 2024/2025		14 000,00
FNE Nationale - Atelier Développement des énergies renouvelables		2 750,00
Subvention Metropole Rouen	37 500,00	10 150,00
Subvention AESN/Animation	63 060,00	
Réseau de Transport et d'Electricité		5 000,00
Subvention CAUE/Enfant du patrimoine	152,00	525,00
Subvention-CRA ENI	10 427,73	14 590,95
Subvention- NCPA (Normandie Cabourg Pays d'Auge)	3 414,61	
Subvention- CC Yvetot Normandie	7 820,00	
Subvention- GRDF	6 000,00	
GRAINE Normandie	1 700,00	3 400,00
Subvention Région Normandie	70 000,00	38 780,00
Ministère transition écologique		500,00
DREAL		2 000,00
Subvention -DRAAF Anim REGAL	26 027,00	55 627,00
Subvention DRAAF FEADER	2 880,39	3 058,00
ADEME - REGAL	167 000,00	8 841,00
FIPD - Stage citoyenneté	4 000,00	2 000,00
ASP - Aide Services Civiques	2 946,66	2 956,67
	<u>443 928,39</u>	<u>164 178,62</u>
<u>Report des ressources non utilisées exercices antérieurs</u>		
Utilisation des fonds dédiés	99 519,55	191 021,56
	<u>99 519,55</u>	<u>191 021,56</u>
<u>Cotisations</u>		
Adhésions	<u>4 003,50</u>	<u>4 085,00</u>
<u>Dons</u>		
Fondation Sommer		1 479,00
Mécénat		13 155,56
Dons manuels	19 918,37	21 463,65
Reversement indemnités César	6 289,00	7 015,00
Abandons de frais des bénévoles	3 522,40	4 043,25
Dons en nature - Mise à disposition de personnel		91 321,00
	<u>29 729,77</u>	<u>138 477,46</u>
<u>Autres produits</u>		
Produits divers de gestion courante	72,55	122,41
Domages et intérêts	12 045,35	
Reprise sur provisions d'exploitation	12 000,00	
	<u>24 117,90</u>	<u>122,41</u>
<u>Produits financiers</u>		
Intérêts sur livrets & part sociale CCOOP	<u>1 213,95</u>	<u>1 168,38</u>
<u>Produits exceptionnels</u>		
Produits exceptionnels (Domages et intérêts)		23 438,08
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		590,95
Autres produits exceptionnels		
	<u>0,00</u>	<u>24 029,03</u>

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT 2025

	CHARGES	2025	2024
<u>Achats et charges externes</u>			
Fournitures d'entretien et petits équipements		1 386,00	6 768,12
Fournitures administratives		3 218,57	2 710,49
Achats de prestations - Divers		10 625,97	13 956,13
Achats de prestations - Juridiques		3 568,80	243,10
Locations diverses		1 228,66	1 548,70
Frais de maintenance		256,10	560,99
Assurance- Multirisque		1 003,60	895,13
Documentation technique		124,38	119,95
Frais de formation		1 011,80	2 642,00
Honoraires		1 704,24	4 360,00
Frais de communication		2 556,13	1 584,80
Dons et cadeaux			20,00
Frais de déplacements		6 225,17	11 569,80
Frais de déplacements - Transfert de charges			-1 473,60
Abandons de frais bénévoles		3 522,40	4 043,25
Frais de missions		3 062,34	4 013,20
Frais de réceptions		1 091,11	791,57
Frais de télécommunications		703,60	1 200,40
Frais postaux		209,52	361,05
Frais bancaires		761,13	588,19
Cotisations, concours divers		2 691,23	2 165,99
		44 950,75	58 669,26
<u>Impôts et taxes</u>			
Taxe sur salaires		0,00	0,00
<u>Salaires</u>			
Salaires bruts		259 346,81	251 644,54
Avantages divers		73,38	110,06
Cartes cadeaux non soumises a cotisation		1 530,00	1 530,00
Primes PPV à verser			
Mise à disposition - GE MEDIA		2 569,07	3 553,56
Gratifications stagiaires			1 248,45
Services Civiques		2 840,62	2 862,37
Variation provision congés à payer		-2 740,00	-3 054,00
Mise à disposition - Mécénat d'entreprise			91 321,00
		263 619,88	349 215,98
<u>Charges sociales</u>			
Charges sociales patronales		77 977,90	74 403,71
Contribution à la formation continue Uniformation		5 705,68	5 828,09
uniformation - transfert de charges			-2 878,18
Médecine du travail		1 237,74	1 195,26
Tickets restaurant		7 159,07	6 987,00
Variation provision cotisations patronales sur congés à payer		-1 059,00	-1 116,00
		91 021,39	84 419,88
<u>Charges de gestion</u>			
Charges diverses de gestion courante		17 588,42	459,32
<u>Dotation aux amortissements</u>			
Amortissements des immobilisations		462,57	314,32
<u>Dotation aux provisions</u>			
Provision pour engagements retraites		9 993,00	6 416,00
Provision pour risques et charges		0,00	0,00
		9 993,00	6 416,00
<u>Engagements à réaliser sur conventions signées</u>			
Fonds dédiés reportés sur exercices suivants		214 502,90	51 864,55
<u>Charges exceptionnelles</u>			0,00
<u>Charges sur exercices antérieurs</u>			8 181,75
<u>Impôt sur les bénéfices</u>		20,00	20,00